



# Stages UFR SHS

Réglementation et conventions de stages

# Réglementation et conventions de stages

- 1. Qu'est ce qu'un stage?**
- 2. Pourquoi une convention de stage?**
- 3. La convention de stage: contenu ?**
- 4. Comment créer la convention sur P-stage?**
- 5. Circuit des signatures ?**

## Qu'est ce qu'un stage?

Une période de mise en pratique en milieu professionnel de vos enseignements pédagogiques.

Un stage peut être obligatoire, **facultatif** mais doit être prévu par le règlement des études.

- Facultatif : (généralement) pas de crédit
- Obligatoire : crédits définis dans le règlement des études

**Dans tous les cas le stage est encadré par une convention de stage signée de toutes les parties avant le début du stage.**

# Réglementation et conventions de stages

## Pourquoi une convention ?

**Pour VOUS :**

- La convention de stage **protège vos droits** :

*conditions du stage, durée, gratification, protection sociale, avantages.* Cette convention vous permet de bénéficier d'une protection sociale en matière d'accidents du travail.

- La convention de stage **encadre votre suivi pédagogique**,

*Identité des tuteurs, missions, compétences à développer, modalités d'encadrement et d'évaluation à renseigner précisément surtout si votre stage est crédité.*

**A défaut vous n'êtes pas couvert et pas reconnu comme étudiant stagiaire : votre présence dans l'entreprise est considérée illégale.**

## Convention de stage: contenu?

- En formation Initiale, **tous stage** est encadré par **une convention de stage** signée **avant** le début du stage **liant 5 parties**:
  1. l'étudiant
  2. l'enseignant référent
  3. le directeur de l'UFR
  4. le tuteur de stage
  5. le directeur de l'organisme d'accueil
- Le modèle de convention de l'UGA est conforme à la réglementation nationale, utilisé dans la plupart des universités françaises : **les autres modèles ne sont pas acceptés.**
- Doit être accompagnée de votre **carte étudiant** et copie d'**attestation de responsabilité civile** vous couvrant pendant le stage .

## Convention de stage: contenu?

### Durée du stage:

- Calcul sur la base de la **présence effective en heure**
- Base de calcul : 7h de présence consécutive ou non = 1 jour
- Le stage ne peut excéder 6 mois (924 heures exactement) par année académique (du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre)

7 heures = 1 jour

154 heures = 22 jours = 1 mois

308h = 44 jours = 2 mois

924h = 132 jours = 6 mois

### Gratification :

- Un stage d'une durée supérieure à 308 heures (consécutives ou non) fait l'objet d'un gratification (1344€)
- Montant horaire minimal de 4,35 euros (15% du plafond horaire de la sécurité sociale)

### Exemples :

- Stage de 4 mois à raison d'un jour par semaine = 14 jours de présence effective = 98h  
 Stage non gratifié
- Stage de 2 mois et 2 jours à raison de 5 jours par semaine = 46 jours de présence effective = 322h  
 Stage Gratifié

## Réglementation et conventions de stages

Stage en Labo UGA : Attention!!

- La durée du stage se calcule par **organisme d'accueil** :

1 stage au LIP/PC2S de 50h + 1 stage au LPNC de 300h =



**1 stage de 350h à l'UGA qui doit être gratifié!!!**

# Réglementation et conventions de stages

## Création de la convention sur P-stage?

### MON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL

S'orienter et se réorienter

#### Faire un stage

Qu'est-ce qu'un stage ?

Comment trouver votre stage

La réglementation des stages

#### Votre convention de stage

Les stages spécifiques

Effectuer un stage à l'étranger

Catalogue des stages réalisés par les étudiants

Stages étudiants en Drôme Ardèche

Préparer mon insertion professionnelle

Entrepreneuriat

Choisir mes enseignements

Accueil > Mon projet d'études et professionnel > Faire un stage > Votre convention de stage

## Votre convention de stage

Imprimer Partager

**Tout stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage signée par l'organisme d'accueil du stagiaire, l'Université Grenoble Alpes et l'étudiant.**

## Pstage, l'outil de création de convention

Votre convention de stage doit être saisie sur l'outil Pstage sur la base des informations que vous aura communiquées votre organisme d'accueil (dates de stage, gratification, nombre d'heures par semaine, signataires...).

**SE CONNECTER À L'APPLICATION PSTAGE**

Pour vous guider pas à pas dans la rédaction de la convention de stage, rendez-vous sur la rubrique

**Besoin d'aide !**

**Voir le tuto vidéo Pstage** (avec chapitrage et sous-titres français et anglais)

# Réglementation et conventions de stages



Conventions de stage

## Création d'une convention

**Consignes**

Etudiant

Etab. d'accueil

Service d'accueil

Tuteur Professionnel

Stage

Enseignant Referent

Signataire

Recapitulatif



Pour créer une convention de stage :

### 1. Quel établissement d'accueil ?

En tout premier lieu, vous devez vérifier que l'établissement d'accueil de l'étudiant est déjà enregistré dans l'application : [comment faire ?](#)  
 Si ce n'est pas le cas, demandez la création de l'établissement d'accueil via le [formulaire en ligne](#)



### 2. De quelles informations ai-je besoin ?

Avant de commencer la rédaction de la convention de stage, assurez-vous d'avoir toutes les informations nécessaires : la convention ne sera enregistrée qu'une fois la saisie terminée  
 (lorsque vous aurez cliqué sur « Crée », un numéro sera donné à la convention).

- Type de stage (créateur d'ECTS, non créateur d'ECTS)
- Dates de début et de fin du stage (et nombre total d'heures de stage), interruptions prévues
- Si gratification, le montant par heure
- Thématique du stage et activités confiées
- Noms et coordonnées des signataires (enseignant référent, tuteur professionnel, responsable de l'établissement d'accueil)

### 3. Quels modèles de convention, quelles annexes ?

- Choisissez le [modèle de convention](#) approprié en fonction de la situation de l'étudiant
- Dans tous les cas, annexe l'attestation responsabilité civile à la convention
- Si le stage se déroule à l'étranger ou en outre-mer, il est obligatoire d'annexer à la convention la confirmation de [Demande de Départ de l'Etudiant](#)

Si vous rencontrez des difficultés sur l'application, n'hésitez pas à consulter la rubrique [Besoins d'aide](#)

Si vous avez des questions réglementaires, consultez [nos pages intranet](#)

Suivant



Création au plus tard 15  
 Jours avant début du stage  
 ou convention refusée.

## Circuit des signatures :

**L'UGA n'autorise que les 2 circuits qui sont valides juridiquement :**

**1. Circuit dématérialisé avec certification numérique via yousign** ➔ **Rapide, efficace et sûr : à privilégier!**

**2. Circuit papier:** si l'organisme d'accueil n'accepte pas la signature électronique ➔

Contact pour le rendu des conventions pour dépôt à la signature direction UFR :

- **Toutes licences, M1 Psycho, M1 MIASHS et M1 SDEF :**

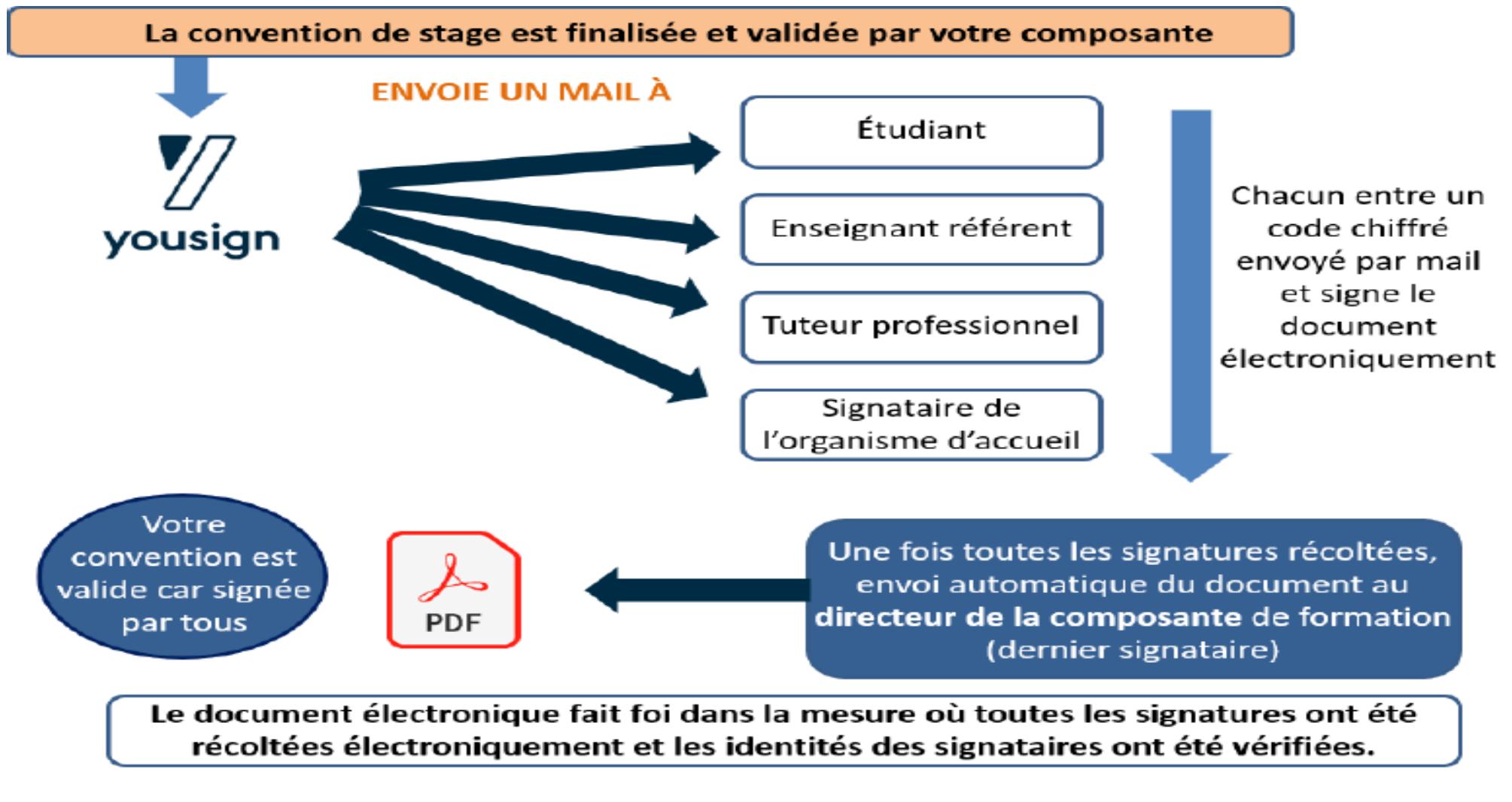
Responsable du pôle stages Bureau D2

- **Autre formations :**

Votre gestionnaire de Master

## Réglementation et conventions de stages

### Circuit dématérialisé via yousign



## **Circuit dématérialisé via yousign**

### **Les règles à respecter**

Attention, 3 règles sont à respecter dans le cadre de cette démarche :

- Vérifier et valider en amont l'ensemble des articles de la convention et les signataires impliqués ainsi que la conformité des adresses électroniques.
- Penser à vérifier les spams de votre boite mail car le courrier électronique de Yousign pourrait s'y trouver.
- Ne pas imprimer la convention, dans un souci d'écologie et de respect de la procédure de signature électronique.

### **N'oubliez pas de joindre:**

- une copie de carte d'étudiant
- une attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage (*« vie professionnelle, formation, activités scolaire, stages »*)

## Circuit dématérialisé via yousign : « signataire »?

### Petits organismes:

- Le «*signataire*» (représentant légal de l'organisme) peut être la même personne que le «*tuteur*». Ex: stage dans un cabinet libéral avec Mr X ➔ «*tuteur*»: Mr X /«*signataire*»: Mr X

### Organismes plus importants:

- Le «*signataire*» (représentant légal) et souvent différent du «*tuteur*» de plus, l'adresse mail à indiquer n'est souvent pas celle du «signataire».  
Ex: CHAI: Directeur : E.Bourdon/adresse mail: [secretariat-drh@ch-alpes-isere.fr](mailto:secretariat-drh@ch-alpes-isere.fr)

# Réglementation et conventions de stages

## Circuit des signatures papier

**Etablissement concernés :** CHU Grenoble (et autres), écoles élémentaires du rectorat de Grenoble (sauf Licence PPPE), Grenoble INP et autres...

Les conventions doivent être imprimées : **3 exemplaires originaux (pas de scan, pas de photocopie), toutes les signatures manuscrites.**

**Attention: il faudra soit envoyer les documents par la poste soit vous déplacer.**

Puis doivent être signées généralement dans l'ordre suivant (des exceptions existent):

- 1) vous
- 2) votre enseignant référent
- 3) l'organisme d'accueil (tuteur+directeur)
- 4) vous apportez à l'UFR les conventions pour présentation à la signature de la direction de l'UFR SHS **(au plus tard une semaine avant le début du stage)**

N'oubliez pas, de **joindre carte étudiant et attestation de responsabilité civile, vous couvrant pour le stage**, pour autoriser le dépôt à la signature du directeur de l'UFR.

# Réglementation et conventions de stages

## Sources et contacts

UGA Université Grenoble Alpes LEO L'Intranet étudiant RECHERCHE

MES RESSOURCES MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES MON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL MA VIE ÉTUDIANTE

Accueil > Mon projet d'études et professionnel > Faire un stage >  
Catalogue des stages réalisés par les étudiants

### Catalogue des stages réalisés par les étudiants de l'UGA

MON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL

S'orienter et se réorienter

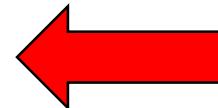
Faire un stage

Imprimer  Partager  

### PROSE

Des ressources (sites web, vidéos, outils professionnels) pour vous aider à construire votre parcours de formation, vos stages et expériences, et votre futur métier...

> Découvrir Prose



### Career Center UGA

Trouvez vos offres de stage, alternance, emploi et bénévolat  
Connectez-vous avec vos login/mot de passe UGA sur [Career Center UGA](#).

### CONTACTS

Espace OIP  
Bâtiment Pierre-Mendès-France, 1er étage  
Domaine universitaire  
38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél : +33 (0)4 57 04 15 00  
[stages@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:stages@univ-grenoble-alpes.fr)

> Venir à l'espace OIP

# Réglementation et conventions de stages

## Sources et contacts

**UGA**  
UFR SHS Université Grenoble Alpes

## Sciences de l'homme et de la société

L'UFR SHS FORMATIONS SCOLARITÉ VIE ÉTUDIANTE MONDE PROFES

Accueil > Monde professionnel > Stages : mode d'emploi

### MONDE PROFESSIONNEL

L'orientation  
professionnelle

La taxe d'apprentissage

[Stages : mode d'emploi](#)

## Stages : mode d'emploi

Imprimer



Partager



### Mode d'emploi

TÉLÉCHARGEZ

Stages : mode d'emploi

